



Afin de proposer un environnement propice à la recherche et à la formation, la Métropole Rouen Normandie souhaite contribuer à la structuration de ses différents campus, favoriser la présence sur le territoire d'équipements scientifiques et accompagner les stratégies de différenciation et d'excellence des laboratoires de recherche et des établissements d'enseignement supérieur.

Découvrir les dispositifs de l'appel à projets 2022

Votre projet vise à :

Développer une innovation pédagogique, une formation dans un champ métropolitain prioritaire, la culture entrepreneuriale étudiante ou à améliorer le lien avec le monde économique

- Bénéficiaires : Établissements d'enseignement supérieur publics, privés et associations (sous conditions)
- Financements possibles : 80% au maximum du budget de fonctionnement et 50% au maximum du budget d'investissement
- Soutien métropolitain : 50 000 € (minimum) à 150 000€ (maximum) par projet
- Enveloppe appel à projets 2022 : 400 000 € (conjointe avec le dispositif Recherche)

Déployer un programme de recherche

- Bénéficiaires : Organismes publics de recherche, établissements d'enseignement supérieur publics, privés et associations (sous conditions)
- Financements possibles : 80% au maximum du budget de fonctionnement et 50% au maximum du budget d'investissement
- Soutien métropolitain : 50 000 € (minimum) à 150 000€ (maximum) par projet
- Enveloppe appel à projets 2022 : 400 000 € (conjointe avec le dispositif Enseignement Supérieur)

Réaliser une thèse

- Bénéficiaires : COMUE Normandie Université, employeur des doctorants inscrits dans un laboratoire académique de recherche métropolitain
- Soutien métropolitain : co-financement à 50% du dispositif régional RIN 50
- Enveloppe appel à projets 2022 : 3 allocations doctorales éligibles pour un financement à compter de 2023

Développer une plateforme technologique, renforcer les compétences d'une plateforme existante ou son ouverture aux acteurs économiques

- Bénéficiaires : Organismes publics de recherche, établissements d'enseignement supérieur publics, privés et associations (sous conditions)
- Financements possibles : 50% au maximum du budget de fonctionnement et 50% au maximum du budget d'investissement
- Soutien métropolitain : 100 000 € (minimum) à 300 000€ (maximum) par projet
- Enveloppe appel à projets 2022 : 500 000 €

Contribuer à la structuration et la dynamique des campus, participer à la promotion et au rayonnement de l'ESR métropolitain ou proposer une offre de services innovants à destination des acteurs de l'ESR

- Bénéficiaires : Établissements d'enseignement supérieur publics, privés et associations (sous conditions). Projets obligatoirement portés par plusieurs établissements ou ouverts aux autres établissements du territoire métropolitain
- Financements possibles : 80% au maximum du budget de fonctionnement et 50% au maximum du budget d'investissement
- Soutien métropolitain : 15 000 € (minimum) à 50 000€ (maximum) par projet
- Enveloppe appel à projets 2022 : 100 000 €

Organiser un colloque œuvrant à la diffusion du savoir universitaire et scientifique

- Bénéficiaires : Établissements d'enseignement supérieur publics, privés et associations (sous conditions).
- Financements possibles : 50% au maximum du budget de fonctionnement
- Soutien métropolitain : 7 500 € (maximum) par évènement
- Enveloppe appel à projets 2022 : 30 000 €

Calendrier de l'appel à projets 2022

## **Dispositifs Enseignement Supérieur, Recherche, Plateforme, Campus et vie étudiante**

- Ouverture de l'appel à projets : 31 janvier 2022

- 
- Dépôt des dossiers : du 31 janvier 2022 au 27 mars 2022
  - Décision des instances délibérantes métropolitaines : 27 juin 2022

### **Dispositif Allocation doctorale**

- Ouverture de l'appel à projets : 31 janvier 2022
- Dépôt des dossiers : fin 2022, selon calendrier de la COMUE
- Décision des instances délibérantes métropolitaines : mai 2023

### **Dispositif Manifestation et colloque**

- Ouverture de l'appel à projets : 31 janvier 2022
- Dépôt des dossiers : tout au long de l'année, a minima 3 mois avant l'évènement
- Décision des instances délibérantes métropolitaines : au fil de l'eau

#### Documentation

- Consulter l'appel à projets ESR 2022 pour les différents volets - AAP ESR 2022 : [Télécharger le document](#)
- Pour les volets Enseignement Supérieur, Recherche, Allocation doctorale, Campus et vie étudiante : [Règlement d'aide](#)
- Pour le volet Plateforme technologique : [Règlement d'aide](#)
- Pour le volet Manifestation et colloque : [Règlement d'aide](#)  
NB : les dispositifs manifestations étudiantes et projets étudiants sont inactifs en 2022.

## **Déposer une demande de soutien dans le cadre de l'appel à projets**

### **\*Allocations doctorales**

La Métropole Rouen Normandie étant co-financier du dispositif régional RIN 50, le dépôt des dossiers s'effectue directement sur la plateforme de la **COMUE Normandie Université**.

Au moment du dépôt, vous devrez sélectionner la Métropole Rouen Normandie comme financeur et indiqué si le projet s'inscrit dans l'une des thématiques prioritaires identifiées.

Les projets seront prioritairement sélectionnés en fonction de leur qualité scientifique. Leur expertise sera réalisée par les pôles de la COMUE Normandie Université.

Un arbitrage complémentaire sera opéré au regard des thématiques métropolitaines prioritaires si les demandes de co-financement sont supérieures au nombre d'allocations doctorales finançables.

